

**Changement de la fréquence de collecte des bacs bleus : une mesure gouvernementale
pour optimiser les ressources et réduire l'impact environnemental**

Joliette, le 9 décembre 2024 – La MRC de Joliette annonce qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, la collecte des bacs bleus passera toutes les deux semaines. Ce changement s'inscrit dans le cadre de la modernisation du système de collecte sélective au Québec, basée sur le principe de la responsabilité élargie des producteurs et la prise en charge par Éco Entreprises Québec (ÉEQ).

Comprendre la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

La REP attribue la responsabilité de la gestion des produits en fin de vie aux producteurs qui les mettent sur le marché, favorisant ainsi une meilleure gestion environnementale et le recyclage des produits comme les emballages, les imprimés et les contenants. Cette approche, pilotée par Éco Entreprises Québec (ÉEQ), vise à encourager la conception de produits plus durables et à améliorer leur recyclage.

Principaux changements :

1. **Nouvelle fréquence :** Collecte des bacs bleus toutes les deux semaines
2. **Uniformisation provinciale :** Mesure appliquée à l'ensemble du Québec
3. **Objectifs :** Optimisation des opérations, amélioration de l'efficacité logistique et réduction de l'impact environnemental

« Cette initiative s'inscrit dans une démarche d'optimisation et d'uniformisation des pratiques à l'échelle provinciale. Nous sommes conscients que ce changement nécessitera une période d'adaptation et remercions nos citoyens pour leur coopération et leur engagement envers un environnement plus durable », précise monsieur Pierre-Luc Bellerose, préfet de la MRC de Joliette.

Conseils pratiques pour les citoyens

Consciente du changement important dans les habitudes des gens, la MRC de Joliette encourage fortement les citoyens à **optimiser l'espace** dans leur bac en pliant les boîtes et en écrasant les contenants. Il importe également de bien rincer les contenants afin d'éviter les odeurs. « Cette optimisation est primordiale afin d'éviter la multiplication de bac sur notre territoire », mentionne monsieur Pierre-Luc Bellerose, préfet.

La MRC de Joliette encourage vivement les citoyens à appliquer ces conseils pour éviter que des matières recyclables ne soient enfouies malgré le changement de fréquence des collectes et invite les citoyens soucieux d'obtenir plus d'information à consulter le site web de la MRC de Joliette et celui de « bac impact ».